

COVID-19 : L'OGBL revendique une tripartite nationale et des mesures de crise supplémentaires

Face aux défis posés par l'épidémie du virus COVID-19, l'OGBL, en tant que premier syndicat du pays, revendique la tenue d'une réunion du comité de coordination tripartite. Ceci, afin que les représentants des salariés, les représentants des employeurs et du gouvernement prennent les décisions les plus adaptées afin d'accompagner cette crise et d'éviter les pertes d'emplois. La situation inédite requiert une action immédiate de tous les acteurs majeurs du pays.

Dans l'immédiat, l'OGBL revendique le maintien du congé extraordinaire pour raisons familiales jusqu'à la fin des mesures d'exception. L'OGBL salue le fait que des infrastructures d'accueil pour les enfants des professionnels de la santé soient mises en place, mais demande que la mesure soit étendue aux enfants des salariés des services publics essentiels et des salariés travaillant dans les services de première nécessité (commerce de denrées alimentaires, pharmacies, livreurs, etc.).

L'OGBL exige une interdiction pour les entreprises de licencier les salariés, au moins pendant la durée de la crise, si elles profitent ou profiteront de mesures spéciales liées à l'épidémie. Pour rappel, les entreprises faisant appel au chômage partiel n'ont pas le droit de licencier.

Afin d'aider les entreprises rencontrant des difficultés de trésorerie, l'OGBL approuve la suspension temporaire des paiements d'impôts et de taxes, de même que des cotisations sociales. Parallèlement, les délais de remboursement des indemnités de chômage partiel et des maintiens de salaires en cas de maladie doivent être accélérés.

Des aides financières doivent être mises à disposition des entreprises, des indépendants et des professions libérales afin de garantir leur survie. Des mesures exceptionnelles doivent être élaborées pour les salariés en situation précaire comme les intérimaires ou salariés ne remplissant pas les conditions d'octroi des indemnités de chômage et de couverture sociale en éliminant le délai minimum d'affiliation.

L'OGBL soutient le gouvernement luxembourgeois dans ses démarches pour suspendre les limites au niveau fiscal et au niveau de la sécurité sociale avec les pays voisins, qui auraient un impact négatif sur les personnes et les entreprises ayant recours au télétravail.

L'OGBL exige la suspension de tous les délais administratifs prévus par le Code du travail et le Code de la sécurité sociale, surtout ceux pouvant avoir des effets négatifs sur la situation de tout un chacun. Cela englobe les délais de remises de certificats de maladie, la limite des 78 semaines qui marque la fin du contrat de travail ou tout autre délai lié aux licenciements.

En ce qui concerne le chômage partiel, l'OGBL demande que le remboursement des salaires normalement perçus par les salariés soit porté de 80% à 100% pendant la période afin d'éviter les pertes de salaire et leurs effets négatifs sur le quotidien de tout un chacun.

La suspension des obligations concernant certaines démarches administratives, comme la remise des déclarations d'impôts, doit également être mise en place. Dans l'immédiat, la suspension du paiement des avances d'impôts est nécessaire. L'OGBL demande également la possibilité de gel des remboursements des prêts bancaires, surtout pour les personnes privées de revenus pendant cette crise.

Pour l'accompagnement des malades, l'OGBL revendique la mise en place de téléconsultations et la possibilité de prolonger les certificats de maladie par simple appel téléphonique avec un médecin pour désengorger les services d'urgence. Une dérogation doit être prévue en ce qui concerne le délai de 3 jours pour la remise du certificat de maladie afin d'éviter les déplacements inutiles.

Dans le climat actuel, les négociations de conventions collectives de travail en cours doivent être suspendues afin de permettre aux partenaires sociaux de se concentrer sur la crise actuelle. Les délais légaux prévus par les différentes procédures doivent également être suspendus.

Finalement, le gouvernement luxembourgeois devrait s'engager sur le plan européen pour donner plus de marge de manœuvre par rapport aux critères de Maastricht afin de disposer des fonds nécessaires pour affronter ces crises.

Dans cette situation, l'entraide et la participation de tout le monde aux efforts déployés sont absolument nécessaires. L'OGBL lance un appel à la solidarité nationale.